http://lyc-marceau-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article40







# Inscription en Seconde: Année scolaire 2023-2024

- Le lycée - Formalités administratives - S'inscrire au lycée Marceau -

Date de mise en ligne : mercredi 7 juin 2023

Copyright © Lycée MARCEAU

- Tous droits réservés

### Élèves issus des établissements privés et/ou hors de l'académie d'Orléans-Tours :

L'inscription se fera en présentiel aux dates suivantes :

- jeudi 29 juin 2023, de 9h00 à 18h30 ;
- vendredi 30 juin 2023, de 9h00 à 18h30 ;
- samedi 1er juillet 2023, de 8h30 à 12h00.

L'entrée du lycée se situe au portail blanc - parking extérieur, rue Pierre Mendès France.

La fiche d'inscription sera à compléter sur place et les documents énumérés ci-dessous *(en bas de page)* devront être fournis.

# Élèves issus des collèges publics de l'académie d'Orléans-Tours :

- La téléinscription doit être privilégiée via le <u>portail Education Nationale</u> ; celle-ci doit se faire impérativement entre le 27 juin 2023, 16h00, et le 29 juin 2023, minuit.
- Les familles devront ensuite procéder à l'inscription de leur enfant en présentiel aux dates suivantes :
  - jeudi 29 juin 2023, de 9h00 à 18h30 ;
  - vendredi 30 juin 2023, de 9h00 à 18h30 ;
  - samedi 1er juillet 2023, de 8h30 à 12h00.

L'entrée du lycée se situe au portail blanc - parking extérieur, rue Pierre Mendès France.

- Pour les élèves non téléinscrits, la fiche d'inscription et la fiche d'intendance seront à compléter, à signer sur place et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.
- **Pour les élèves téléinscrits**, la fiche d'inscription pré-remplie sera à contrôler, à signer, la fiche d'intendance sera à compléter et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.

#### **DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT:**

- copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport de l'élève, **en cours de validité** (mettre le recto et le verso sur la même feuille) ;
- copie de l'attestation carte vitale (pas de la carte vitale) ;
- Relevé d'Identité Bancaire ;
- copie intégrale du livret de famille (toutes les pages renseignées, recto-verso) ;
- notification de bourse nationale de lycée, le cas échéant ;
- attestation de recensement militaire ou certificat individuel de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (sauf pour les élèves de moins de 16 ans ou de nationalité étrangère) ;

# Inscription en Seconde : Année scolaire 2023-2024

- attestation ASSR 2;
- en cas de séparation, une copie du document administratif justifiant de la position de l'enfant (jugement de divorce, attestation de séparation ...).

# Pièce facultative à fournir lors de l'inscription :

- un chèque de 5 Euros à l'ordre de la <u>Maison Des Lycéens</u> (MDL) du lycée Marceau, si votre enfant souhaite y adhérer *(merci d'inscrire le nom et le prénom de votre enfant au dos du chèque).* 

Tout changement de situation (familiale, de coordonnées ...) intervenant pendant l'année scolaire devra être signalé par écrit au secrétariat de scolarité.